



## COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

5 mai 2017

ST PIERRE DE CHARTREUSE

### 1 - ADMINISTRATION FINANCES

- 1.1 Indemnités Président et vice-présidents
- 1.2 Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs, création de poste de responsable de la mission tourisme
- 1.3 Cadeau de départ Marie-Paule Loyand

### 2 - ECONOMIE

- 2.1 OCMMR- aide au fonctionnement

### 3 - AGRICULTURE

- 3.1 Remboursement à l'Association des Agriculteurs de Chartreuse des frais de participation pour la Vice-Présidente en charge de l'agriculture et les agents du Parc de la Mission agriculture
- 3.2 Création d'une SICA d'alpage sur le Parc de Chartreuse
- 3.3 Convention de partenariat entre le Parc et la Communauté de communes du Grésivaudan pour la préservation, la mobilisation et la mise en valeur du foncier agricole

### 4 - POLITIQUES TERRITORIALES

- 4.1 Soutien au projet "Sur les pas des Huguenots"

### 5 - TOURISME

- 5.1 Convention Chartreuse Tourisme

### 6 - BIODIVERSITE

- 6.1 Réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine naturel du Parc de Chartreuse
- 6.2 Conception d'un outil de visite virtuelle 360° du patrimoine naturel de Chartreuse

### 7 – COMMUNICATION – EVENEMENTIEL

- 7.1 Aides à manifestations

### 8 – ENERGIE – MOBILITE

- 8.1 Implication du Parc dans les actions citoyennes et collectives de production d'énergie renouvelable

### 9 - QUESTIONS DIVERSES

- 9.1 Ajout d'un point à l'ordre du jour
- 9.2 Partenariat sportif avec Jules Lapierre
- 9.3 Partenariat sportif avec Lou Reynaud

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour :  
le compte-rendu du 10 février 2017 :

Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour il demande au Bureau de rajouter un point portant sur les partenariats sportifs avec Jules Lapierre et Lou Reynaud.

Les membres du Bureau acceptent à l'unanimité l'inscription de ce nouveau point

Le Président remercie le Bureau et lance les débats.

## 1 - ADMINISTRATION - FINANCES

---

### 1.1 Indemnités Président et vice-présidents

Point présenté par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'Administration et aux Finances.

#### Rappels :

Les Présidents et vice-présidents des Parcs naturels régionaux peuvent bénéficier d'indemnités spécifiques – régime défini par la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux dans son article 16 (Article L333-3 du Code de l'environnement), par référence à la superficie du territoire classé.

Le décret 2007-397 du 22/03/2007 a déterminé le montant de ces indemnités.

Le barème est le suivant :

SUPERFICIE (en hectares)	Taux en pourcentage de l'indice brut 1015	
	Président	Vice-président
De 0 à 49 999 hectares	27	11
De 50 000 à 99 999 hectares	29	13
De 100 000 à 199 999 hectares	31	15
Plus de 200 000 hectares	33	17

La superficie du PNR Chartreuse est comprise entre 50 et 99 999 hectares

Un régime d'indemnité au profit du président et des vice-présidents du Syndicat mixte a été mis en place depuis la création du syndicat mixte.

#### Contexte :

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé au 01 janvier 2017 de 1015 à 1022. Il convient donc de mettre à jour la délibération actuellement en vigueur pour le calcul des indemnités des élus.

Jacques PERRET demande quelle augmentation cela représente ?

Il lui est répondu que cela correspond à une augmentation de 0.8%.

- Vu le décret 2006-1614 du 15/12/2006,
- Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017
- Vu le décret 2016-670 du 26 mai 2016,
- Vu l'élection du Président et des membres du Bureau syndical par le Comité syndical du 8 avril 2016,
- Vu la désignation des vice-présidents par le Bureau syndical 29 avril 2016,
- Vu la délibération du 29/04/2016 fixant les indemnités allouées au Président et vice-présidents du syndicat mixte,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'utiliser pour le calcul des indemnités du Président et vice-présidents l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale en vigueur,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 32

Exprimés (en voix): 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Corine Wolff avec le pouvoir de Gilbert GUIGUE

### 1.2 Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs et création du poste de responsable de la mission tourisme

Avant la présentation de ce point par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'Administration et aux Finances, Dominique ESCARON rappelle que l'évolution des missions (nouvelle mission transition énergétique, diminution du suivi des bouquetins, la loi NOTRe, les nouvelles responsabilités des EPCI...) entraîne une baisse des effectifs : de 30 à 25 agents. Les besoins ne sont plus les mêmes, les postes reflètent une réalité des missions.

#### Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*
- *Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale*
- *Vu les avis favorables du Comité technique en date du 18 avril 2017,*
- *Compte tenu des différentes suppressions et créations de postes,*

#### **RAPPEL :**

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des postes du Parc par catégorie.

#### **OBJECTIFS**

Le tableau des effectifs doit être mis à jour compte tenu des modifications au sein des missions suivantes :

- Mission biodiversité, aménagement et paysage
- Mission culture
- Mission tourisme

Et de la suppression du poste de directeur adjoint.

EMPLOIS	GRADES / grades de rattachement	Ouvert	Pourvu	Vacant
Directeur	Cadre d'emplois attachés/ingénieurs	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	1	0
Assistante de direction	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Gestionnaire administratif	Rédacteur	1	1	0
Gestionnaire personnel et comptable pour la RN	Adjoint administratif ppl 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif ppl 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Forêt filière bois	Attaché	1	1	0

Animateur dessertes forestières (0.5 ETP)	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Responsable mission tourisme	Attaché	1	0	1
Animation OCMMR	Attaché	1	1	0
Communication	Attaché	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	1	0
Responsable Biodiversité aménagement et paysage	Attaché	1	1	0
Chargé de mission Natura 2000	Rédacteur	1	0	1
Chargé de mission biodiversité	Technicien	1	1	0
Conservateur réserve naturelle	Cadre d'emploi attachés / ingénieurs	1	1	0
Gardes techniciens Réserve naturelle	Techniciens principaux	2	2	0
Chargé de l'information géographique	Ingénieur	1	1	0
Sigiste (0.5 ETP)	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Patrimoine culture	Attaché	1	1	0
Chargé d'étude agriculture	Technicien	1	1	0
Chargé valorisation des produits agricoles	Attaché	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Technicien	1	1	0

Brigitte BIENASSIS demande s'il y a des dossiers en cours avec le Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adapté, et s'il y a nécessité de supprimer le poste.

Artur Fatela répond que l'opération se termine avec les dernières formations (auprès des acteurs touristiques) en septembre 2017.

Brigitte BIENASSIS trouve étrange de supprimer ce poste dans le tableau des effectifs et interroge sur le reclassement de cette personne.

Karine BAILLEUX indique qu'il s'agit de la formule juridique consacrée. Elle rappelle que la même formule avait été utilisée lors de la suppression des postes de recensement du patrimoine.

On parle ici d'un « éventuel » licenciement.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De supprimer les postes suivants :**
- *responsable de la mission environnement, patrimoine naturel et développement durable,*
- *urbanisme,*
- *chargé d'étude bouquetin*
  - *animateur culturel (poste crée par le comité du 5/07/2003)*
  - *chargé des activités de pleine nature,*
  - *responsable de la mission tourisme dans sa définition actuelle*
  - *directeur adjoint*
- **Que ces suppressions prennent effet à la date de la délibération du bureau syndical,**
- **De supprimer le poste d'animateur du CTTLA avec effet à la fin de l'éventuel préavis de licenciement,**
- **D'approuver le tableau des effectifs mis à jour et tel que présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Votants (en voix) : 34  
Exprimés (en voix): 34  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### Création du poste de responsable de la mission tourisme

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, consacre le niveau intercommunal pour ce qui relève de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité touristique, ainsi que pour ce qui relève de la promotion du tourisme, compétence à laquelle est rattachée la création des offices de tourisme. A compter du 1er janvier 2017, ces compétences seront obligatoirement transférées à l'EPCI.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, tous les EPCI présents sur le territoire du Parc mettent en place des moyens conséquents (humains mais aussi financiers) pour assumer cette nouvelle compétence.

Au regard de ce bouleversement de l'organisation du tourisme, le Parc doit repositionner et réévaluer les moyens de son intervention en matière de tourisme.

### Missions

- Piloter la politique de soutien à l'économie touristique
  - o Mise en œuvre du contrat de développement touristique à l'échelle de la destination Chartreuse (instruction et suivi des aides, bilan et évaluation du contrat, ...)
  - o Accompagnement technique des projets (soutien au montage des dossiers)
  
- Assurer l'animation de la destination Chartreuse
  - o Animation du partenariat avec Chartreuse tourisme
  - o Mise en place et animation d'un « pôle tourisme » réunissant les chargés de mission tourisme des EPCI et les partenaires (Isère tourisme, ATD 73, ...)
  - o Participer à la promotion de la destination (travaux des EPCI et partenaires, évènementiel, communication, interventions séminaires ou colloques, ...)
  - o Proposer les outils de communication et de promotion à l'échelle de la destination Chartreuse
  
- Développer les loisirs et sports de nature
  - o Coordination du PDIPR (lien aux EPCI et partenaires, suivi des travaux et des conventions, hiérarchisation des itinéraires, ...)
  - o Coordination du PDESI (qualification des sites, ...)
  - o Identifier et développer les sites, itinéraires, ... valorisant la destination Chartreuse (VTT, ...)
  - o Accompagnement technique des projets (soutien au montage des dossiers)
  - o Accompagner les communes sur la réglementation des loisirs motorisés et être force de propositions pour la prochaine charte sur cette question
  
- Participer aux actions transversales conduites par le Parc au titre de son activité générale (révision de charte, animations spécifiques, évènementiel, etc.).

### Niveau de recrutement /Profil

- Formation supérieure (Bac + 5)
- Connaissance avérée du développement touristique au travers d'une expérience confirmée sur poste équivalent
- Capacités rédactionnelles et de synthèse
- Aptitudes à l'expression orale et à la négociation
- Capacités à animer une réunion, à travailler en réseau et à mobiliser les partenaires
- Autonomie et disponibilité notamment en soirée

- Rigueur dans l'organisation du travail, le suivi et le reporting
- Maîtrise des outils informatiques : bureautique, cartographie / SIG (Qgis).
- Aptitudes au travail en équipe avec le personnel du Parc et les élus

#### Niveau de recrutement

- Cadre d'emploi des attachés territoriaux

#### Statut :

Le poste sera pourvu soit par voie statutaire soit par voie contractuelle dans le cadre de l'article 3-3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu les avis favorables du Comité technique en date du 18 avril 2017,*

*Compte tenu des différentes suppressions de postes,*

*Considérant le terme de la mission,*

*Considérant que le contrat valléen est rédigé et validé,*

*Considérant les impacts de la loi NOTRe,*

*Considérant les compétences des EPCI,*

*Compte tenu que la stratégie Activités et loisirs de pleine nature a été définie,*

*Considérant que le rôle du Parc est de valoriser sa plus-value notamment en terme :*

- *de coordination entre les EPCI sur des projets qui dépasseraient ou impacteraient plusieurs EPCI,*
- *de cohérence de l'offre touristique globale,*
- *de garant de la destination Chartreuse.*

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De créer un poste de responsable de la mission tourisme tel que défini ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix): 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Maxence ORTHLIEB.

#### 1.3 Cadeau de départ de Marie-Paule Loyand

Point présenté par Dominique ESCARON

#### **Contexte**

Marie Paule Loyand a fait valoir ses droits à retraite à la date du 1<sup>er</sup> avril 2017 après 22 ans passés au service du syndicat mixte soit depuis sa création.

Pour la remercier de la qualité de son travail,

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De lui offrir un cadeau pour un montant maximal de 400 €,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision***

Votants (en voix) : 35  
Exprimés (en voix): 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2 - ECONOMIE**

Point présenté par Denis SEJOURNE, Vice-président délégué à la l'économie.

### 2.1 Opération collective de modernisation en milieu rural – soutien aux actions collectives des groupements de professionnels

#### **Rappel**

Le Parc naturel régional de Chartreuse, l'Avant Pays Savoyard et la Communauté de communes Les Vallons du Guiers ont obtenu des financements permettant de mener une 3<sup>ème</sup> tranche de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) qui a débuté en 2005. Cette opération concerne 26 communes du Parc réparties sur 3 intercommunalités :

- Les 17 communes de Cœur de chartreuse
- 5 communes « ex Balcons Sud » de la Métro
- 3 communes « du plateau des petites roches » de la CC du Grésivaudan

#### **Aide aux actions collectives des groupements de professionnels**

Vu la circulaire FISAC du 22/04/2015,  
Vu la convention multipartenariale du 30/06/2016,

**L'Etat a attribué une subvention au Parc naturel régional de Chartreuse de 6 089€ au titre du soutien aux actions collectives des groupements d'entreprises.** Taux d'intervention maximum de 50%. Le Parc de Chartreuse reversera cette subvention aux groupements de professionnels suivants : UCAL, Entrepreneurs en Chartreuse, EPEE, L'UC de St Pierre de Chartreuse, L'UCAHPPR qui proposeront des actions collectives sous réserve de l'avis favorable du comité de pilotage de l'opération, sur présentation de factures acquittées et après signature d'une convention de reversement.

**L'Etat a attribué une subvention au Parc naturel régional de Chartreuse de 2 484€ au titre du soutien pour la valorisation, promotion et développement des chèques cadeaux Cœur de Chartreuse.** Taux d'intervention maximum de 50%. Le Parc de Chartreuse reversera cette subvention à l'UCAL sous réserve de l'avis favorable du comité de pilotage de l'opération et sur présentation de factures acquittées.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions collectives des groupements de professionnels et pour le développement des chèques cadeaux Cœur de Chartreuse, notamment les conventions de reversement liées.***

Votants (en voix) : 35  
Exprimés (en voix): 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 3 - AGRICULTURE

Points présentés par Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation.

#### 3.1 Remboursement à l'Association des Agriculteurs de Chartreuse des frais de participation au Festival national des Groupes de Développement agricole à Vannes, en Bretagne pour la Vice-présidente en charge de l'agriculture et les agents de la Mission agriculture du Parc

##### **RAPPEL**

Les 19 et 20 janvier dernier, une "délégation" composée de cinq agriculteurs du Parc de Chartreuse, la Vice-présidente du Parc en charge de l'agriculture et de l'alimentation et des deux techniciens de la Mission agriculture du Parc, ont participé au Festival national des Groupes de Développement agricole à Vannes, en Bretagne.

Ce Festival est organisé tous les 4 ans dans un territoire différent, et cette année, c'est la Bretagne qui avait l'honneur de l'accueillir. Ainsi, près de 400 agricultrices et agriculteurs de toute la France se sont rassemblés. L'objet principal de cet événement est la découverte de nouvelles initiatives, l'échange et le partage d'expériences entre professionnels agricoles.

Ces deux journées ont permis aux agriculteurs Chartroussins de découvrir d'autres systèmes agricoles et de partager des expériences innovantes. Ils en reviennent satisfaits, motivés, et avec de nouveaux projets en tête pour leur exploitation, leur association et le territoire.

##### **PROPOSITION DE DÉCISION**

L'organisation de ce voyage ainsi que l'avance de tous les frais ont été assurés par l'AAC. Le coût global de ce déplacement s'élève à 441 € / personne. Il comprend les frais de transport en bus, les frais d'inscription et les frais d'hébergement.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à rembourser l'AAC des frais liés à ce déplacement pour la Vice-présidente et les 2 agents de la Mission agriculture.***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix): 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

#### 3.2 Création d'une SICA d'alpage sur le parc de Chartreuse

##### **CONTEXTE**

La Chartreuse compte de nombreux alpages mais aussi beaucoup de zones pastorales intermédiaires, à plus basse altitude, qui sont essentiellement gérées en individuel par les éleveurs et sont indispensables aux exploitations agricoles. Elles constituent en effet une réserve fourragère d'intersaison, à la sortie de l'hiver et avant la montée en alpage. Ces surfaces pastorales ont également un rôle non négligeable dans la construction du paysage de Chartreuse.

##### **OBJECTIFS DU PROJET**

L'objectif de ce projet est de mettre en place une structure collective permettant de regrouper les éleveurs utilisateurs de ces surfaces pastorales afin de :

- créer une dynamique collective autour du pastoralisme (alpages et zones pastorales intermédiaires)
- coordonner et organiser des travaux d'amélioration pastorale pour ces surfaces pastorales
- mettre du lien entre les différents projets des éleveurs à l'échelle de la Chartreuse

## BUDGET PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT

Cette opération, portée par le Parc de Chartreuse, comprend une prestation d'un juriste afin de créer une SICA d'alpage (rédaction des statuts, dépôt de la société, ...).

Poste	Coût	Financeur	Taux	Montant
Création de la SICA par un juriste	1 961,70 €	FEADER	50 %	980,85 €
		Région Auvergne Rhône Alpes	50 %	980,85 €
<b>Total</b>	<b>1 961,70 €</b>			<b>1 961,70 €</b>

Laurent FILLION, chargé de mission agriculture, ajoute qu'il y a très peu de SICA en Isère, elles sont beaucoup plus développées en Savoie.

### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à transmettre aux financeurs le dossier de financement correspondant et à toute signature nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***
- ***D'autoriser le Président à accepter la maîtrise d'ouvrage du dossier présenté.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix): 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 3.3 Convention de partenariat entre le Parc et la Communauté de communes du Grésivaudan pour la préservation, la mobilisation et la mise en valeur du foncier agricole

## CONTEXTE

L'agriculture est une activité économique qui participe à la diversité de l'emploi, au maintien d'une économie locale, non délocalisable. Or, le constat qui est fait sur le Grésivaudan est le suivant :

- des besoins importants de foncier agricole liés à l'installation de nouveaux agriculteurs, à la confortation d'exploitations, à l'autonomie alimentaire des élevages,
- un accès au foncier agricole difficile, entraînant une hausse des prix, des tensions entre agriculteurs, porteurs de projet,

C'est pourquoi, dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes du Grésivaudan a engagé un repérage des gisements fonciers agricoles fragilisés, ou manifestement à l'abandon, ou encore non utilisés par une agriculture professionnelle avec l'objectif de les mobiliser. Ainsi, 1378 ha ont été identifiés comme ayant un intérêt potentiel ou avéré pour l'agriculture.

## CONTENU DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chacun des signataires, les objectifs communs, le pilotage ainsi que les modalités générales de mise en œuvre de cette stratégie locale de développement pour la préservation, la mobilisation et la mise en valeur du foncier agricole et des projets fonciers qui en découlent.

Cette stratégie s'inscrit dans les démarches de préservation du foncier agricole et de lutte contre le remplacement des surfaces agricoles en surfaces urbaines du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la région urbaine grenobloise.

Elle est mise en œuvre à l'échelle du Grésivaudan et associe les partenaires territoriaux à l'échelle des massifs que sont l'Espace Belledonne et le Parc naturel régional de Chartreuse.

### **Le rôle du Parc de Chartreuse**

- Mobilisation de financements pour des actions répondant aux objectifs de cette Convention ;
- Mobilisation du GFA – Groupement Foncier Agricole de Chartreuse pour des éventuelles acquisitions foncières ;
- Participation à l'accompagnement des porteurs de projets ;
- Participation au Comité de pilotage et au Comité technique de ce projet.

Jean-Luc POULET demande si les associations des propriétaires sont mises au courant de ce projet.

Brigitte BIENASSIS répond que cela é été fait lors du recensement.

Geneviève BONNEFON souhaite savoir s'il y aura un inventaire des biens.

Brigitte BIENASSIS explique que cela va concerner principalement les coteaux, avec une évolution possible des secteurs agricoles exploités.

Geneviève BONNEFON fait part du travail qui est fait au Touvet sur le PAEC.

Brigitte BIENASSIS indique que l'utilisation du GFA peut se développer à tout le territoire du Parc, pour cela il faudra en faire la promotion, par exemple dans les bulletins communaux.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'approuver les termes de cette convention de partenariat,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix): 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **4 – POLITIQUES TERRITORIALES**

---

Point présenté par Christophe ENGRAND, vice-président délégué au tourisme.

### 4.1 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots »

#### **RAPPEL**

« Sur les pas des Huguenots » est un projet de coopération transnational ayant pour objectifs la mise en place, le développement et la gestion touristique de plusieurs itinéraires de randonnées qui suivent le tracé historique de l'exil de Huguenots après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

Ce projet abordant la randonnée historique, en alliant patrimoine, découverte, rencontre ainsi que les valeurs de tolérance et d'intégration, a été construit dans le cadre du programme européen Leader. Il réunit plusieurs partenaires internationaux (français, suisse, allemand et italien) qui ont signé un accord de partenariat, définissant les actions à mener.

Le Parc de Chartreuse accompagne le projet depuis 2014 :

- Adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle (1 000 € à 1 500 €).
- Participation financière à la réalisation des actions nationales : poursuite de la mission du chef de projet, développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux et fonctionnement de l'association.

- Animation et signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

### **INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE**

L'association nous sollicite pour un nouveau soutien au titre de l'année 2017 :

- adhérer à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation.
- participer financièrement à la réalisation des actions : promotion du chemin (participation salons, édition topo-guide FFRandonnée, réédition de la brochure internationale, manifestations locales et internationales sur le sentier, mise à jour du site web, démarches auprès des OT et des professionnels), confortation de sa qualité (balisage), animations, développement de nouveaux tronçons (Cévennes, Luberon).

Christophe ENGRAND précise que ce projet est le même que 2016 et ce depuis 2014.

Dominique ESCARON indique que ce chemin est important et représente un fort intérêt pour faire découvrir le massif et se compare à celui de St Jacques de Compostelle, il est aussi dans l'esprit du tourisme spirituel et les étapes sont assez difficiles en Chartreuse.

Anne GERIN fait aussi références aux chemins de St François d'Assise.

Alain ROUGIER fait part de la randonnée Huguenote, manifestation organisée sur le Plateau des Petites Roches qui fera étape à St Pancrasse, Barraux...

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 500€.***
- ***De soutenir les actions de développement de l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 2 000 €.***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix): 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **5 - TOURISME**

Point présenté par Christophe ENGRAND, vice-président délégué à au tourisme.

### 5.1 Convention avec Chartreuse Tourisme

#### **Rappel**

Le Parc de Chartreuse participe depuis sa création au fonctionnement et à la réalisation de certaines opérations de l'association ADT Chartreuse tourisme en lui allouant des moyens financiers et matériels.

La mise en place de la loi NOTRe dessine une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance dans le domaine touristique. Elle impacte le fonctionnement et le mode de financement de Chartreuse Tourisme.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le Parc de Chartreuse soutient la mise en œuvre du programme annuel d'actions de Chartreuse Tourisme en fonction de leur intérêt au regard de la stratégie touristique territoriale et selon ses possibilités financières.

#### **Participation du Parc**

Au titre de la présente convention, le Parc soutient l'activité de Chartreuse Tourisme sur les missions suivantes :

- Promotion de l'offre touristique du massif de Chartreuse auprès, par ordre de priorité, des marchés : rhônalpin, francilien, et européens.
- Elaboration, promotion et commercialisation des produits touristiques de Chartreuse
- Valorisation et promotion des actions touristiques développées sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse lorsque ces dernières sont conformes au projet de territoire.
- Mise en réseaux et professionnalisation des acteurs touristiques et notamment des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative

### **Détail de la participation du Parc**

Pour 2017, il est proposé que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse apporte, au titre des opérations mises en œuvre par « Chartreuse tourisme » une participation financière, d'un montant maximum de 24 000 €, sur les actions suivantes :

Relations Presse : pour un budget prévisionnel de 11 500 €

Web : un travail sur le référencement du site et des campagnes webmarketing performantes et ciblées. Budget prévisionnel: 5 500 €

Flux Vision Tourisme : poursuite du travail mené avec Isère Tourisme et les autres territoires de l'Isère sur l'observation des flux touristiques. Les chiffres à venir cette année permettront d'avoir une vision précise des flux de clientèles sur la destination. Budget 3 000 €

Supports de communication : réalisation d'un magazine de séduction, bi-annuel (printemps/été et hiver), à l'échelle de la destination, oriflammes, carte Chartreuse... Budget : 4 000 €

Par ailleurs, le Parc met à disposition de Chartreuse Tourisme des locaux dont la valeur locative et les charges de copropriété représentent un montant de 11 000 €

### **Bilan / Évaluation**

Afin de percevoir le solde des participations financières du Parc, « Chartreuse tourisme » produira un bilan évaluatif de ces actions. Les indicateurs de ce bilan tiendront compte de la stratégie touristique territoriale inscrite dans la charte de territoire.

Dominique ESCARON constate que la Chartreuse est connue mondialement, cela s'est également révélé lors du diagnostic fait par le Grésivaudan où la destination Chartreuse est bien ressortie en termes de notoriété. Il donne l'exemple de Belledonne, évidente pour les locaux mais moins populaire à l'extérieur.

Ses différentes missions s'orientent aussi vers les relations presses, avec pour exemple dernièrement « Des racines et des ailes », la Chartreuse est présente dans de nombreux journaux, pour développer l'image et mettre en avant la destination.

Ses autres actions consistent aussi à participer à des salons, notamment en partenariat avec l'Isère avec la présence au Salon du randonneur.

Jean LOVERA demande comment fonctionne l'articulation entre l'ADT et les offices de tourisme.

Dominique ESCARON lui précise que l'ADT est un point de rencontre pour les offices de tourisme. Associée aux EPCI, ils peuvent discuter de la mise en place d'une stratégie (promotion été/hiver, valorisation des vins, prospection de la clientèle étrangère...)

Christophe ENGRAND rajoute que la mission de l'ADT est la mise en réseau des offices de tourisme du territoire.

Philippe LANGENIEUX VILLARD souhaite connaître le budget de l'association. Denis SEJOURNE lui indique qu'il est de 200 000 €.

C'est un outil indispensable, particulièrement avec le site [www.chartreuse-tourisme.com](http://www.chartreuse-tourisme.com) qui génère un fort flux, il est très bien référencé, 1er sur les réseaux sociaux, et est un lien nécessaire pour les socioprofessionnel qui y sont associés, le travail de Chartreuse tourisme est de valoriser tout ça.

L'ADT est une structure qui permet de se « mettre à la page », Dominique ESCARON donne l'exemple du Sappey, où le camping était toujours quasiment vide, l'employé en place a suivi les formations proposées par l'ADT aux socioprofessionnels et aujourd'hui il affiche un très bon remplissage.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention.**

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix): 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 6 - BIODIVERSITE

Points présentés par le Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage.

### 6.1 Réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine naturel du Parc de Chartreuse

#### CONTEXTE ET DESCRIPTION

Ce projet vise à concevoir un plan d'interprétation afin de créer, à terme, 7 sentiers de découverte du patrimoine naturel de Chartreuse. L'objectif général est de proposer sur l'ensemble du territoire du Parc, un réseau de sentiers d'interprétation, abordant des thématiques représentatives ou spécifiques du patrimoine naturel du Parc. Ces sentiers devront être cohérents entre eux et répartis de façon la plus homogène sur le territoire.

#### OBJECTIF

- Accueillir et gérer la fréquentation des visiteurs ;
- Élargir au plus grand nombre la découverte du patrimoine naturel du Parc ;
- Sensibiliser les usagers aux enjeux du Parc (biodiversité, etc.) ;
- Accroître l'intérêt et donner envie de venir découvrir l'ensemble du territoire ;
- Mettre à disposition des usagers des informations et des contenus ; complémentaires à leur visite ;
- Constituer des outils de communication adaptés à la cible et accessibles à tous ;
- Intéresser et séduire un public individuel et familial, avec enfants.

#### BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses en €		Recettes en €	
<b>Réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine naturel du Parc de Chartreuse</b>	18 400 €	<b>Conseil Départemental 38</b>	17 220 €
		<b>Conseil Départemental 73</b>	1 180 €
TOTAL	18 400 €	TOTAL	18 400 €

Christophe ENGRAND s'étonne de la répartition des recettes entre le Département de l'Isère et celui de la Savoie.

Jean-Paul CLARET lui répond que les subventions Isère/Savoie représentent respectivement 2/3 et 1/3 des recettes de manière générale. Cependant les répartitions financières par opération relèvent souvent plutôt de calculs arithmétiques, ce qui peut donner des financements de ce type sur une opération.

Philippe LANGENIEUX VILLARD s'interroge sur la répartition des itinéraires, en faisant remarquer que le patrimoine est surtout situé un Isère.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « Réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine naturel du Parc de Chartreuse »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à cette décision.**

Votants (en voix) : 35  
Exprimés (en voix): 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 6.2 Conception d'un outil de visite virtuelle 360° du patrimoine naturel de Chartreuse

### **CONTEXTE ET DESCRIPTION**

Cette action consiste en la conception et la mise en ligne d'une visite virtuelle à 360° de sites naturels présents en Chartreuse intégrant une sensibilisation du grand public au respect du patrimoine floristique, faunistique et géologique des milieux emblématiques de Chartreuse. Sur la base d'un travail photographique et iconographique permettant d'immerger le plus possible l'internaute, des commentaires textuels et sonores expliqueront les particularités des milieux et des espèces rares. Sensibilisation des scolaires, du grand public et des acteurs socio-professionnels gestionnaires de milieux (agriculteurs, guides nature, accompagnateurs moyenne montagne...)

### **OBJECTIF**

- Valoriser les connaissances acquises ;
- Protéger certains sites et espèces fragiles du Parc.
- Sensibiliser et faire découvrir la nature de Chartreuse sans déranger.

### **BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses en €		Recettes en €	
<b>Conception d'un outil de visite virtuelle 360°</b>	25 000 €	<b>TEPCV</b>	20 000 €
		<b>Conseil Départemental 73</b>	5 000 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'action « conception d'un outil de visite virtuelle 360° du patrimoine naturel de Chartreuse »,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à cette décision.**

Votants (en voix) : 35  
Exprimés (en voix): 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **7 – COMMUNICATION - EVENEMENTIEL**

Point présenté par le Jean LOVERA, Vice-président délégué à la culture et aux événements.

### 7.1 Aides à manifestations

#### **CONTEXTE**

Un grand nombre d'événements et de manifestations sont organisés sur le Parc de Chartreuse. Les conditions d'attribution de l'aide du Parc sont peu définies et reposent sur la dynamique des organisateurs et leur capacité à convaincre du bien-fondé de leur action.

Les retours relatifs aux actions bénéficiant d'un accompagnement sont peu mesurés.

Afin de s'engager dans une plus grande visibilité de ces actions au bénéfice de l'image du territoire, de son attractivité, de sa qualité de vie et des collaborations entre le Parc de Chartreuse et les acteurs culturels et événementiels, il est proposé un cadre qui doit permettre au Parc de mieux accompagner les acteurs culturels, d'en définir les retours attendus, et au territoire de renforcer son identité autour de quelques grands marqueurs.

Une charte culturelle du Parc a été proposée. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère culturel et événementiel. Cette charte a été exposée le 9 décembre dernier en bureau syndical. Les critères ont été présentés et une commission événementielle a été instituée.

#### **L'ELIGIBILITE DES PROJETS**

Au service des objectifs fixés, la mise en place de critères d'éligibilité des projets doit permettre à tous de connaître le périmètre et la nature des aides susceptibles d'être accordées.

Voici les critères proposés :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou événementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques
- Les retombées économique et touristique
- Le développement durable

Les demandes d'aides à manifestation pour 2017 ont été analysées au regard de ces critères. Il est proposé de retenir 5 à 10 projets maximum afin d'avoir une forte lisibilité et une aide réelle.

Aussi, il est proposé de retenir les manifestations suivantes :

- **Livres en Marches** – *Les Marches* (1000 €) – association Inform'actions
- **Sappey en Poésie** – *Sappey-en-Chartreuse* (500 €) – association le Sappey en Poésie
- **Grand Duc ultra trail de Chartreuse** (1500 €) – association Chartreuse tourisme
- **Passe Montagne** - *Entremonts* (1000 €) - association AADEC
- **Fête des Paysans et Artisans** - *Entremont le Vieux* (1 000 €) - association AADEC
- **Salon de peinture** - *Sappey-en-Chartreuse* (500€) – association Even'Sappey
- **Randonnée Huguenote** – du Perçy en Trièves à Barraux (1000 €) – association sur les pas des Huguenots (section Isère)
- **Traversée de Chartreuse** (1 000 €) – association Ski Nordique Chartrousin

La commission propose au Bureau syndical d'entamer des discussions avec les associations organisatrices d'événements (AADEC, SNC) afin de travailler sur un partenariat efficace qui privilégie un retour fort en termes d'image pour le Parc.

Jean LOVERA précise que les partenaires seront invités, non pas à faire un appel à projet mais bien faire un appel à candidature, le but étant de les rendre plus responsable.

Brigitte BIENASSIS demande si la Randonnée Huguenote ne fait pas double emploi avec l'autre délibération de soutien au projet Sur les Pas des Huguenots.

Jean LOVERA explique que c'est une randonnée extraordinaire, qui traversera l'Isère et passera du côté du Grésivaudan/Petites Roches pour la première fois, c'est un événement exceptionnel et indépendant du projet de coopération.

Denis SEJOURNE soulève la question du Festival le Grand Son qui n'apparaît pas dans la liste.

Jean LOVERA indique que le Festival s'est tourné directement vers la Région pour demander une subvention. L'association organisatrice ne peut pas prétendre à demander une subvention aux 2 structures, souhait de la Région, qui d'ailleurs l'a voté dans son budget en mars dernier.

Claude MULLER demande si cela représente uniquement les demandes d'aides pour l'année en cours.

Jean LOVERA précise que la commission établira un calendrier, à priori il n'y aura pas d'autre session pour voter d'autres événements d'ici la fin de l'année, si des demandes arrivent en cours d'année, elles seront mises en attente.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider les critères ci-dessus,***
- ***De valider les aides à manifestations 2017 ci-dessus,***
- ***D'autoriser la commission événement à entamer des discussions avec les associations citées,***
- ***D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix): 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **8 – ENERGIE - MOBILITE**

---

Point présenté par Alain ROUGIER, Vice-président délégué à l'énergie

En préambule, Alain ROUGIER présente aux membres du bureau syndical Sophie ROY, tout nouvellement recrutée pour assurer le suivi du travail sur les thématiques de l'énergie et de la mobilité.

### 8.1 Implication du Parc dans les actions citoyennes et collectives de production d'énergie renouvelable

#### **CONTEXTE**

La candidature conjointe de la Communauté du Pays Voironnais et du Parc naturel régional de Chartreuse pour devenir « Territoire à énergie positive » (TEPOS) a été retenue en décembre 2015. L'objectif de transition énergétique vise à atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Cet objectif passe par l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Les actions citoyennes sont une des solutions pour atteindre cet objectif et elles avaient été identifiées dans la candidature TEPOS à travers notamment l'accompagnement à la création de structures citoyennes de production d'énergie renouvelable sur le territoire (structures mobilisant l'épargne des citoyens pour financer des projets d'énergie renouvelables locaux).

La société BUXIA énergies est née en 2015 à l'initiative de citoyens et d'élus de la commune de La Buisse. De même, une centrale villageoise, Grési 21, s'est créée en avril 2016 avec l'appui de la Communauté de communes du Grésivaudan. Elle associe plusieurs communes du Parc (Saint Hilaire, St Pancrasse, St Bernard, Crolles).

Pour le Parc de Chartreuse, au-delà de l'intérêt économique local, ces projets contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par le programme TEPOS en matière de développement des énergies renouvelables locales.

### **IMPLICATION POSSIBLE DU PARC**

L'accompagnement des projets de production d'énergie peut avoir plusieurs niveaux :

- l'accompagnement technique : le Parc accompagne déjà des porteurs de projets via notamment la démarche TEPOS (accompagnement projet méthanisation par exemple),
- la subvention : le Parc accompagne déjà des porteurs de projet via un appui au montage de dossier de financement, voir l'animation de programme dédié à l'énergie intégrant des investissements privés ou publics (exemple du PER Bois énergie en lien avec le Pays Voironnais ou du programme symbiose pour la création d'une plate-forme bois énergie sur la ZI Chartreuse Guiers par l'entreprise Multitrans Savoie),
- la prise de parts : le Parc n'a jamais pris des parts dans des sociétés produisant de l'énergie. Mais depuis la loi sur la transition énergétique, le Code Général des Collectivités Territoriales permet aujourd'hui à une collectivité, par son article L 2253-1, de participer au capital d'une SA ou SAS dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire. CGCT – Art L2253-1 : (...) « Les communes et leurs groupements peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire. »

La prise de parts dans une société produisant de l'énergie renouvelable comporte un certain nombre d'avantages et d'inconvénients :

- Le premier avantage est d'impliquer le Parc dans une action concrète de production d'énergie renouvelable à même d'aider à atteindre les objectifs TEPOS. Prendre des parts dans une société produisant de l'énergie renouvelable permet également d'avoir un droit de regard sur le développement de la société et ces objectifs. Enfin, dans le cadre de centrales villageoises, la prise de parts permet de soutenir une démarche portée par des habitants du territoire inscrite dans l'économie circulaire et donc vertueuse pour l'économie du territoire.
- Au niveau des inconvénients, il pourrait exister un certain risque lié à la solidarité des preneurs de parts en cas de déficit de la société. Mais ce point n'est plus valable si l'on choisit le bon statut (SAS, SCIC) permettant de limiter la perte en capital à ce qui a été mis au capital. L'analyse de la gouvernance du projet et de la participation citoyenne sera notamment nécessaire avant une prise de part éventuelle du Parc. Un projet « labellisé » centrale villageoise présente a priori toutes les garanties pour être conforme à l'esprit Parc. En effet, cette démarche a été initiée par les Parcs de Rhône-Alpes et Rhône Alpes Énergie Environnement.

### **PROPOSITION DE DECISION**

1) Proposition de conditions nécessaires à une prise de parts du Parc dans le cadre d'un projet citoyen et collectif de production d'énergie renouvelable :

- Gouvernance et animation du projet traduisant le portage par un collectif citoyen (réunions publiques, communications ...) de type « centrale villageoise »
- Business plan validé par une banque
- Engagement sur un type et une méthode de production en adéquation avec la stratégie définie par la démarche TEPOS
- Engagement à un réinvestissement des éventuels bénéfices dans de nouveaux projets de production d'EnR
- Possibilités de retrait des parts du Parc à moyen terme
- Affichage du logo du Parc sur les documents associés au projet

2) Proposition d'un montant de prise de parts :

Selon les cas, le montant pourra être indexé sur le nombre de communes concernées par l'action portée par le collectif, le nombre d'habitants concernés ou le nombre de panneaux. Dans tous les cas, il est proposé de définir un plafond de montant de prise de parts (1 000 €). Dans le cas d'une structure porteuse au rayon d'action plus large que le territoire Parc, la prise de parts concernera uniquement les installations réalisées sur les communes du Parc. Si une structure est amenée à renouveler des appels de fonds pour de nouveaux projets d'installation, le Parc pourra étudier un nouvel apport de fonds afin d'inciter la structure à développer les installations sur les communes du Parc. A noter également qu'il peut exister un seuil minimum inscrit dans les statuts de la structure porteuse du projet, seuil à intégrer dans le processus de décision du montant de prise de parts.

La question du niveau de la participation du Parc est soulevée. Le Président fait part du risque de partir sur une participation basée sur un pourcentage. Il donne l'exemple de Buxia dont le capital est de 28 000€. La capacité du Parc n'étant pas illimitée, tout dépendra du nombre de centrales.

Anne Gérin revient sur la question de la prise de parts dans une entreprise et les risques liés. Brigitte Bienassis fait remarquer que le Parc apporte un soutien de 1 500 € pour un sportif. En regard de cette somme, une prise de parts à hauteur de 1 000 € paraît faible.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider l'intérêt du Parc à la promotion et à l'essaimage des démarches citoyennes de production d'énergie renouvelables.***
- ***De valider l'implication du Parc par la prise de parts dans des sociétés de production d'énergie.***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 35  
Exprimés (en voix): 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **9 - QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**

---

### 9.1 Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Président soumet à l'assemblée une proposition d'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Partenariats sportifs avec Jules Lapierre et Lou Reynaud

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser l'intégration de ce point à l'ordre du jour de la réunion***

Votants (en voix) : 35  
Exprimés (en voix): 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 9.2 Partenariat sportif avec Jules Lapierre

## **Contexte**

Le Bureau Syndical du 10 février 2017 a validé le partenariat avec Jules Lapierre, skieur de fond de haut-niveau, membre de l'équipe de France espoir, qui évolue sur les circuits mondiaux et aux différentes épreuves internationales de sa discipline et ce au motif qu'il peut contribuer à la promotion de l'image de Chartreuse comme territoire de ski nordique.

### **Participation financière**

Pour des raisons administratives, la participation du Parc sera versée au Ski Nordique Chartrousin pour un montant de 1 500 €. Une convention tripartite sera signée entre le Parc, le skieur et le SNC.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à signer la convention.***

Votants (en voix) : 35  
Exprimés (en voix): 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 9.3 Partenariat sportif avec Lou Reynaud

#### **Contexte**

Le Bureau Syndical du 10 février 2017 a aussi validé le partenariat avec Lou Reynaud. En 2016, grâce à ses résultats elle a été choisie pour intégrer la Fédération Française de Ski.

### **Participation financière**

Pour des raisons administratives, la participation du Parc sera versée au Ski Nordique Chartrousin pour un montant de 500 €. Une convention tripartite sera signée entre le Parc, le skieur et le SNC.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à signer la convention.***

Votants (en voix) : 35  
Exprimés (en voix): 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

Association les truffière du Grésivaudan

Geneviève BONNEFON rappelle qu'une convention a été signée entre les communes de la Terrasse, Saint Hilaire du Touvet et le Parc pour la mise en place de trois truffières expérimentales. Le Parc est membre de droit de cette association. Jusqu'alors le Parc y était représenté par Michel Burgat qui a démissionné du Parc. Le Président propose au Bureau la candidature d'Alain ROUGIER. Celle-ci est agréée par l'ensemble des membres du Bureau

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 45*

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous : [www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc](http://www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc) - rubrique : comptes-rendus-des-bureaux-et-comites-syndicaux

BUREAU SYNDICAL  
5 mai 2017  
ST PIERRE DE CHARTREUSE (38)

PRESENTS

**1<sup>er</sup> collègue**

BERANGER Nathalie  
LANGENIEUX VILLARD Philippe

**2<sup>ème</sup> collègue**

BURLET Céline  
ENGRAND Christophe  
GERIN Anne

**3<sup>ème</sup> collègue**

WOLFF Corine (pour partie)

**4<sup>ème</sup> collègue**

MERIAUX Pierre

**5<sup>ème</sup> collègue**

ARBOR Gérard  
BIENASSIS Brigitte  
ESCARON Dominique  
LOVERA Jean  
ORTHLIEB Maxence (pour partie)  
ROUGIER Alain

**6<sup>ème</sup> collègue**

BONNEFON Geneviève  
CHENE Gérard  
PERRET Jacques

**7<sup>ème</sup> collègue**

CLARET Jean-Paul  
MULLER Claude  
POULET Jean-Luc  
SEJOURNE Denis

**membres de l'équipe technique**

BAILLEUX Karine  
BELMONT Laure  
FATELA Artur  
FILLION Laurent  
ROY Sophie  
MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

**1<sup>er</sup> collègue**

**3<sup>ème</sup> collègue**

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine (pour partie)

**4<sup>ème</sup> collègue**

LEBLANC Christian

**5<sup>ème</sup> collègue**

BARRIER Pierre à CLARET Jean-Paul  
PETIT Jean-Paul à BIENASSIS Brigitte  
VILLIEN Roger

**6<sup>ème</sup> collègue**

SPINDLER Bertrand à ARBOR Gérard

**7<sup>ème</sup> collègue**

HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique  
DAL'LIN Gérard

**Invités :**

COMET Jean-Michel Préfet de Région